

QUESTIONS À



EFCA

PANOS PANAGOPOULOS, président de la fédération européenne de l'ingénierie EFCA.

« L'ingénieur peut influencer sur l'économie d'un projet »

M Le Parlement européen juge qu'il ne faut pas légiférer de nouveau sur les marchés publics. Qu'en pensez-vous ?

Cet avis ne présume pas de la position de la Commission. A mon sens, la réglementation européenne devrait garantir des conditions de concurrence loyales et transparentes tout en prévoyant une certaine flexibilité. Nous plaçons pour que le champ d'intervention de l'ingénieur, déterminé par le client, puisse être modifié en cours d'exécution et que consultant et contractant soient impliqués le plus en amont possible. Car nous devons nous adapter aux attentes des clients, en faisant des offres globales, en innovant...

M Il a beaucoup été question du développement de l'ingénierie professionnelle lors de votre congrès de Rome, les 27 et 28 mai. La directive services y participe-t-elle ?

Notre préoccupation première étant que notre client ait une bonne qualité de travail rendu, nous regardons de près les questions soulevées par son application, comme la question de la responsabilité et donc des assurances, obligatoires ou pas.

M Les eurodéputés ont adopté la directive « performance énergétique des bâtiments ». En êtes-vous satisfait ?

C'est un pas dans la bonne direction car l'efficacité énergétique est au cœur de nos missions. L'ingénierie a un rôle déterminant dans les coûts de construction et la maintenance de l'ouvrage. Nous plaçons pour que lui soient donnés les moyens d'approfondir la réflexion pour améliorer la qualité de l'ouvrage et réduire ses coûts de fonctionnement, sur sa durée de vie. Notre métier est un métier d'innovation qui peut apporter beaucoup à l'économie globale d'un projet.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE FRANQUEVILLE ■

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Les architectes contre la banalisation de la procédure conception réalisation

L'Ordre des architectes est mécontent de l'article 25 bis du Grenelle 2. Ce dernier « généralise le recours à la procédure conception réalisation pour toutes les opérations de construction (...) pour lesquelles le Code de la construction impose des obligations en matière de maîtrise de l'énergie ». C'est ce que Lionel Dunet, président du conseil national, vient d'écrire à Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, en précisant que cette procédure systématisée, comme celles du partenariat public-privé, ou du contrat de performance énergétique, va à l'encontre du développement durable.

Retrouvez le texte de la lettre de l'Ordre des architectes sur lemoniteur.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les géomètres experts se dotent d'un Agenda 21

Le 40^e congrès national de l'Ordre des géomètres experts (Marseille du 23 au 25 juin) verra le lancement d'un programme d'actions destinées à l'amélioration des pratiques professionnelles au regard des enjeux écologiques. Se former aux modes de résolution des conflits, favoriser l'embauche des jeunes en alternance, adapter les outils aux trames vertes et bleues... figurent parmi les 75 actions proposées par l'Ordre au terme d'une année d'évaluation de la profession. Elle fait suite à la signature (Ordre-Meeddm) en septembre 2008 de la charte d'engagement de la profession en faveur du développement durable prévoyant l'élaboration du premier Agenda 21 professionnel.

EMPLOI

Vers un meilleur encadrement du portage salarial

La négociation sur le portage salarial menée par la fédération patronale de l'intérim (Prisme) a débouché, le 3 mai, sur un projet d'accord ouvert à la signature des partenaires sociaux jusqu'au 10 juin. Objectif : mieux encadrer cette relation triangulaire entre salarié porté, entreprise de portage et entreprise cliente. Les syndicats CGT, CFDT, CFE-CGC et CFTC ont d'ores et déjà signifié leur intention de ne pas parapher le texte, et proposent ainsi un projet amendé, notamment sur la question du salaire minimum du salarié porté.

TRANSPORTS

Recadrage du réseau européen

La Commission européenne lance une consultation jusqu'à mi-septembre sur l'avenir du réseau transeuropéen de transport. Objectif : affiner sa réflexion avant de publier sa proposition début 2011. Elle envisage de dessiner un réseau principal à partir de l'existant, des 27 capitales, des grands centres économiques et des points d'accès dans l'Union. Ce réseau devra aussi être plus intégré et multimodal, et planifié au niveau européen, afin d'optimiser les fonds disponibles.

Voir http://ec.europa.eu/transport/infrastructure/tent_policy_review/tent_policy_review_en.htm